



CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 03 mars 2020 – 18h30
N°2020 - 002

COMPTE RENDU

Le mardi trois mars deux mille vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 24 février précédent, s'est réuni à la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD, Maire.

Présents :

Maire : F. RICHARD

Adjoints : B. BAILLET, B. BEDOS, M. BOMPARD, S. BONNET, C. GLEIZES, V. MICHEL

Conseillers municipaux : V. BOCCASSINO, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, M. T. de GOULET, G. HANOUILLE, M. PEREDES, C. RICHARTE, O. ROMAN, R. TAULAN, C. VIGO, R. SAINTOT

Ont donné procuration :

A. COLSON donne pouvoir à F. RICHARD

L. SAUD donne pouvoir à B. BEDOS

Absents excusés : H. GIELY, S. GRELOT, M. DUFOUR, E. FORESTIER, V. FOURNIER, C. LAHONDES, N. LEGRAND RIBAUT

Conseillers municipaux :

Conseillers présents = 18

Procurations = 2

Conseillers absents = 7

Suffrages exprimés = 20

Préambule :

Madame Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée de nommer un secrétaire de séance.

Madame Valérie BOCCASSINO est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 janvier 2020

Le procès-verbal a été joint en annexe à l'ordre du jour.

Rapporteur : F. RICHARD, Maire

Madame Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour l'ajout de deux questions à l'ordre du jour :

- 1- Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la rue de la poste
- 2- Travaux de réhabilitation des Arènes

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1 – Compte de Gestion 2019 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2019 comme suit (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 047 123.59	3 182 913.39
Investissement	1 320 009.64	1 464 768.20
Restes à Réaliser	680 217.86	714 962.45

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Le Directeur du Centre des Finances Publiques de Nîmes Agglomération.

2 – Compte Administratif 2019 - approbation

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

En dehors de la présence de Madame Le Maire, Monsieur le rapporteur expose :

Madame Le Maire a clôturé les comptes de la commune au 31 décembre 2019 comme suit : (*le détail des opérations est présenté en annexe 1*):

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 047 123.59	3 182 913.39
Investissement	1 320 009.64	1 464 768.20
Restes à Réaliser	680 217.86	714 962.45

Pour mémoire, le compte administratif et le compte de gestion doivent être parfaitement concordant.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par la commune.

3 – Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2019

Rapporteur : Stéphane BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Lorsque celui-ci est excédentaire, il doit prioritairement couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Le reliquat pourra être librement affecté par l'organe délibérant soit en section d'investissement, soit en résultat reporté de la section de fonctionnement.

Il ressort de la clôture des comptes de l'exercice 2019 les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	3 148 102.82	1 364 432.29
Total des dépenses	3 047 123.59	1 320 009.64
Résultat reporté N-1	+ 34 810.57	+ 100 335.91
Résultat	+ 135 789.80	+ 144 758.56

La commission des finances propose d'affecter les résultats comme suit :

Section d'investissement : c/1068 (excédents capitalisés) : 53 644.35 €

Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 82 145.45 €

Section d'investissement : c/ R001 (résultat reporté) : 144 758.56 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2019 comme proposé ci-dessus.

4 – Budget Primitif 2020 - approbation

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

Le détail du Budget Primitif 2020 est présenté en annexe 1.

Section de fonctionnement :

Dépenses: 3 240 924.45 €

Recettes: 3 240 924.45 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 034 731.20 €

Ce montant inclut 680 217.86 € de dépenses engagées en 2019 et qui seront exécutés en 2020.

Par ailleurs ; compte tenu des échéances électorales, le programme travaux pour l'année 2020 est laissé à la décision de la prochaine équipe municipale.

Recettes : 2 034 731.20 €

Ce montant inclut 714 962.15 € de subventions allouées en 2019, et qui seront versées à la commune en 2020.

La section ne compte pas d'emprunt pour l'exercice 2020.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020.

Arrivée de M. PEREDES

5 – Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La commission des finances propose de reconduire les taux appliqués en 2019, comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	15.08 %
Taxe foncière bâti	20.42 %

Taxe foncière non bâti	61.00 %
------------------------	---------

A la date de la présente séance, le montant des bases d'imposition n'a pas encore été notifié à la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés par la Commission des Finances.

6 – Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social – attribution

Rapporteur : Stéphan BONNET, Adjoint au Maire Délégué aux Finances

La Commission des Finances propose de reconduire, au même montant qu'en 2019, la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 12 000 €.

Les actions financées par cette subvention ont un réel rôle social sur la commune : repas des aînés, bourse au permis de conduire, passeports été, aides alimentaires etc.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 12000€ au Centre Communal d'Action Sociale.

7 – Subvention de fonctionnement aux associations du secteur « Enfance » - attribution

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enfance, la Jeunesse, la Famille et à l'Enseignement

Les commissions « Enfance et Jeunesse » et « Finances » proposent de reconduire les subventions de fonctionnement aux associations de la commune œuvrant dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, comme suit :

Associations	2020
Ballon Rouge	78 000.00
Centre Social et Culturel Odyssee	95 657.00
TOTAL	173 657.00

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de ces subventions.

8 – Programme de mise en valeur des façades dans le centre ancien – attribution d'aides

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme

Par délibération en date du 21 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement du programme de mise en valeur des façades dans le centre ancien.

La commission « Urbanisme » a étudié deux dossiers de demande, et propose les attributions suivantes :

1/ demande de Mme MARTINEZ pour la réhabilitation du bien sis 6 rue de Nîmes :
Montant des travaux : 11 360.00 € HT
Subvention proposée : 1 000.00 €

2/ demande de Mr Mme GODIN pour la réhabilitation du bien sis 91 rue des Arènes :
Montant des travaux : 4 092 € HT
Subvention proposée : 907 €

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité (1 voix contre : J. DE ALMEIDA), l'attribution des aides sus mentionnées dans le cadre de ce dispositif.

9 – Demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire

Rapporteur : Cyrille GLEIZES, Adjointe au Maire Déléguée à l'Enfance, la Jeunesse, la Famille et à l'Enseignement

Deux classes de l'école élémentaire Marcel Pagnol organisent un séjour éducatif de 5 jours, à Villefranche de Rouergue, du 08 au 12 juin 2020.

Pour participer au financement de ce voyage, la coopérative scolaire sollicite une subvention de la commune, à hauteur de 50 € par enfant, soit 2 150.00 euros (43 enfants participants).

Pour précision, cette somme sera déduite du montant alloué au financement du projet pédagogique de l'école.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 2 150.00 euros à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

10 – Convention cadre de fonctionnement du dispositif « Conseil en Energie Partagé » commun à Nîmes Métropole et à la commune de REDESSAN – approbation de l'avenant n°1

Rapporteur : Fabienne RICHARD, Maire

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la commune au service mutualisé de Nîmes Métropole « Conseil en Energie Partagé ».

La Communauté d'Agglomération soumet à l'approbation de l'Assemblée l'avenant n°1 à la convention cadre de fonctionnement du service mutualisé.

La mise en place de cet avenant permet de réduire la participation financière des communes au dispositif CEP en intégrant la mention suivante dans l'article 2 de la convention cadre :

"Afin d'inciter les adhésions des communes et favoriser la politique énergétique sur le territoire de Nîmes Métropole, la part du dispositif Conseil en Energie Partagé mutualisé avec les communes adhérentes est fixé à 38 % du coût de son activité."

Arrivée de Valérie MICHEL

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 de la convention cadre de fonctionnement du dispositif « Conseil en Energie Partagé » commun à Nîmes métropole et à la commune de REDESSAN, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

11 – Instauration du Droit de Prémption Urbain

Rapporteur : Aurélien COLSON, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme

Considérant l'approbation de la 1^{ère} révision générale du Plan Local d'Urbanisme le 30 janvier dernier, il convient de mettre à jour les décisions relatives à l'instauration du droit de prémption urbain.

Il est donc proposé d'instaurer le droit de prémption urbain sur les zones nouvellement créées du règlement graphique du PLU, à savoir les zones UEa, UE et 1AUE.

En effet, ces zones dédiées au développement économique pourraient revêtir, dans l'avenir, un enjeu stratégique compte tenu des grands projets à venir sur le territoire communal, comme Magna Porta.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'instauration du droit de préemption urbain susmentionné.

12 – Questions diverses

- Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la rue de la poste :

Désormais la convention financière est annexée d'une convention d'occupation du domaine routier : Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public départemental, la RD3 en l'espèce.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine routier, et autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

- Travaux de réhabilitation des Arènes

Préalablement à l'exécution des travaux, il convient de déposer un permis de construire. Il convient donc d'autoriser Madame Le Maire à déposer ce permis de construire au nom de la commune, et à signer tout document afférent à cette affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Madame Le Maire rappelle que la présente séance sera normalement la dernière du mandat. Elle souhaite remercier l'ensemble des élus, et plus particulièrement ceux qui n'ont pas souhaité renouveler leur candidature au mandat de conseiller municipal.

Madame MICHEL indique qu'elle ne sera pas candidate à un prochain mandat de conseillère municipale. Elle souhaite remercier l'ensemble des élus, les membres de la commission « Sports et vie associative » qui s'est beaucoup investie.

Monsieur BONNET souhaite lui remercier l'ensemble du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.